



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 1566

Texte de la question

INTEMPÉRIES DANS LE SUD DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean Grenet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Grenet. Ma question s'adresse à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur.

La ville de Bayonne essentiellement, mais aussi les communes mitoyennes d'Anglet, Boucau, Mouguerre et Saint-Pierre d'Irube viennent de subir des inondations sans précédent à la suite des pluies torrentielles qui se sont abattues pendant 24 heures sur ce périmètre restreint. En quelques heures, un sixième des précipitations annuelles - 240 millimètres - s'est déversé, provoquant des inondations très importantes et, en certains endroits encaissés, le déferlement de véritables torrents de boue.

Beaucoup de quartiers sont sinistrés, particulièrement sur la rive droite de l'Adour. Des dégâts considérables sont à déplorer : maisons inondées, certaines menaçant ruine, écoles et collèges fermés, plateau technique opératoire de la clinique Saint-Etienne dévasté, centre hospitalier de Bayonne inondé au niveau des urgences et du plateau radiologie. Par miracle, on ne déplore aucun mort ou blessé grave, mais plus de 150 personnes sont à reloger, certaines pour plusieurs mois.

Face à cette situation dramatique, je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures d'aide exceptionnelles vous entendez mettre en oeuvre rapidement pour que la solidarité de l'État soit à la hauteur de celle manifestée par l'ensemble de nos concitoyens touchés par cette catastrophe ? J'ajoute que nous sommes solidaires des sinistrés de Sainte-Maxime. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix, secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales.

M. Christian Paul. Et au redécoupage !

M. Patrick Roy. Le découpeur en chef !

M. Alain Néri. Le charcutier !

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales*. Monsieur le député, les orages et fortes précipitations qui se sont abattus vendredi sur Bayonne et aussi sur le département du Var ont été, vous l'avez dit, d'une intensité tout à fait exceptionnelle. Compte tenu de la gravité de la situation, le ministre de l'intérieur a tenu à se rendre immédiatement à Sainte-Maxime afin de témoigner sa solidarité à l'ensemble des sinistrés ainsi que son soutien aux forces de la sécurité civile, et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient.

Je tiens à souligner l'ampleur des moyens, humains comme techniques, qui ont été déployés, tant dans les Pyrénées atlantiques, votre département, que dans le département du Var, par les dispositifs de secours. Concrètement, plus de 530 interventions ont été effectuées dans les Pyrénées atlantiques et 1 250 dans le département du Var.

Par ailleurs, sur le plan logistique, compte tenu des importantes inondations dans votre commune de Bayonne, six motopompes de grande capacité ont été engagées, prises sur la réserve nationale.

Parallèlement, le Gouvernement a démontré, vous en conviendrez, monsieur le député, une forte réactivité en prenant des mesures immédiates et d'ampleur. Tout d'abord, instruction a été donnée aux préfets des deux départements pour que les dossiers de demande de reconnaissance par l'État de catastrophe naturelle soient instruits dans les meilleurs délais et en étroite collaboration avec les maires des communes sinistrées.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1566

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 septembre 2009